

# –BAROMÈTRE 2019 DE L'INSERTION DES JEUNES DIPLÔMÉ·E·S

Un accès à l'emploi plus rapide et dans de meilleures conditions mais des disparités se renforcent

AVRIL 2019

## Au global, les jeunes diplômé·e·s 2017 (niveau Bac +5 et plus) se sont inséré·e·s encore plus rapidement et dans de meilleures conditions que les promotions précédentes :

- > La part des jeunes diplômé·e·s en emploi 6 mois après leur diplôme progresse (76 %, +6 points).
- > Le taux d'emploi à 12 mois reste élevé (85 %, +2 points).
- > Les jeunes diplômé·e·s en poste 12 mois après l'obtention de leur diplôme sont plus souvent cadres (62 %, +3 points) et en CDI (68 %, +6 points) que les promotions précédentes.

## En revanche, les écarts se renforcent entre filières et certains profils connaissent plus de difficultés :

- > Le taux d'emploi à 12 mois reste plus élevé dans les filières scientifiques et économiques et les écarts avec d'autres filières se creusent : par exemple, 88 % en droit, économie, gestion (+4 points) contre 81 % en sciences humaines et sociales (-7 points).
- > Les jeunes à la recherche d'un emploi ne partagent pas le sentiment général d'amélioration : leur optimisme sur leurs perspectives est en baisse (61 %, -7 points).

## 03 — UNE SITUATION ENCORE MEILLEURE ET UNE INSERTION QUI S'ACCÉLÈRE

Le taux d'emploi progresse, surtout 6 mois après l'obtention du diplôme  
Le parcours durant la première année de vie professionnelle est plus fluide  
Les conditions d'emploi s'améliorent  
La satisfaction et l'adéquation emploi-formation reflètent ces évolutions

## 08 — LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI OCCUPÉ

L'accès à l'emploi  
Profil de l'entreprise employeuse  
Caractéristiques du poste

## 11 — DES DISPARITÉS QUI SE RENFORCENT

Une insertion plus ou moins rapide selon les disciplines de formation  
Les différences se marquent entre trois trajectoires types  
Les jeunes diplômé-e-s en recherche d'emploi sont moins optimistes

Depuis 2017, l'Apec effectue un suivi de la situation professionnelle des jeunes diplômé-e-s de l'enseignement supérieur 12 mois exactement après l'obtention de leur diplôme. Cette vague du baromètre repose sur l'interrogation de 500 jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +3/4, et de 1 000 jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 ou plus, âgé-e-s de 20 à 30 ans au moment de l'enquête, ayant obtenu leur diplôme en 2017 et résidant en France métropolitaine.

Seul-e-s les diplômé-e-s ayant terminé leurs études supérieures et étant soit en emploi, soit en recherche d'emploi 12 mois après l'obtention de leur diplôme, étaient éligibles pour l'interrogation. Ceux ou celles qui à cette date n'avaient pas d'emploi et n'en recherchaient pas (reprise d'études, formation, thèse, ou pour toute autre raison) n'ont pas été inclus-es dans l'échantillon.

Les deux échantillons sont structurés selon des quotas par sexe, discipline de formation<sup>1</sup> et type d'établissement, et redressés sur ces mêmes critères, afin d'être représentatifs de la population de jeunes sortant de l'enseignement supérieur.

Le questionnaire porte sur la situation professionnelle des jeunes diplômé-e-s telle qu'elle était, exactement 6 et 12 mois après l'obtention de leur diplôme. Le terrain téléphonique a été mené entre le 22 janvier et le 16 février 2019 par l'institut Praxidia, à partir de fichiers externes à l'Apec exclusivement.

1. Toutes les disciplines sont représentées dans l'échantillon, sauf le doctorat en médecine et les masters en ESPE (École supérieure du professorat et de l'éducation) menant aux carrières d'enseignant dans l'Éducation nationale.

# – UNE SITUATION ENCORE MEILLEURE ET UNE INSERTION QUI S'ACCÉLÈRE –

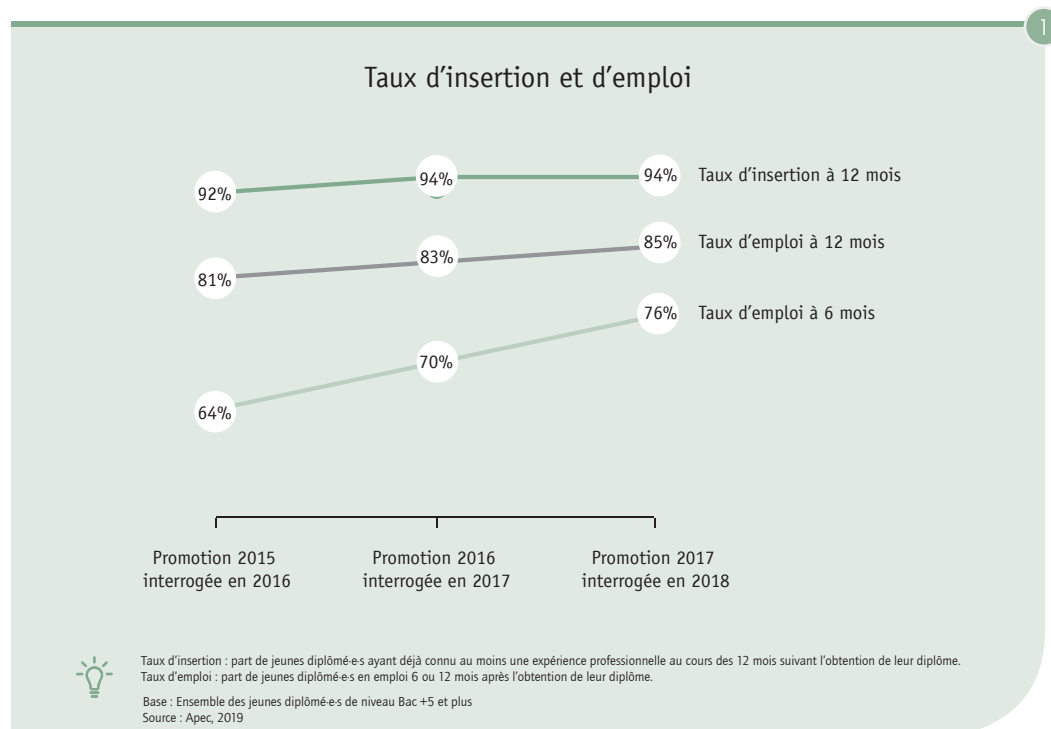
**94 % des jeunes diplômé·e·s de niveau Bac +5 et plus de la promotion 2017 ont déjà vécu au moins une expérience professionnelle dans l'année suivant l'obtention de leur diplôme. Le taux d'insertion se stabilise ainsi à un très haut niveau.**

## LE TAUX D'EMPLOI PROGRESSE, SURTOUT 6 MOIS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME

Dans le même temps, la part des jeunes en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme progresse de 2 points par promotion, et celle des jeunes en emploi 6 mois après, de 6 points par promotion <sup>1</sup>. Les jeunes inséré·e·s bénéficient ainsi d'un accès à l'emploi plus rapide, qui accentue les contrastes avec la situation des jeunes n'ayant jamais occupé d'emploi. L'amélioration sensible du taux d'emploi à 6 mois est générale parmi les titulaires d'un Bac +5, qui en bénéficient quels que soient leur sexe, leur discipline de formation ou encore leur lieu d'habitation (Île-de-France / province).

### Les diplômé·e·s Bac +3/4

Les jeunes sortis en 2017 de l'enseignement supérieur avec un diplôme de niveau Bac +3/4 connaissent un léger recul du taux d'emploi à 6 mois, ce dernier s'élevant à 67 %, contre 69 % pour la promotion précédente. 12 mois après l'obtention de leur diplôme, 83 % sont en emploi (82 % pour la promotion précédente).



—

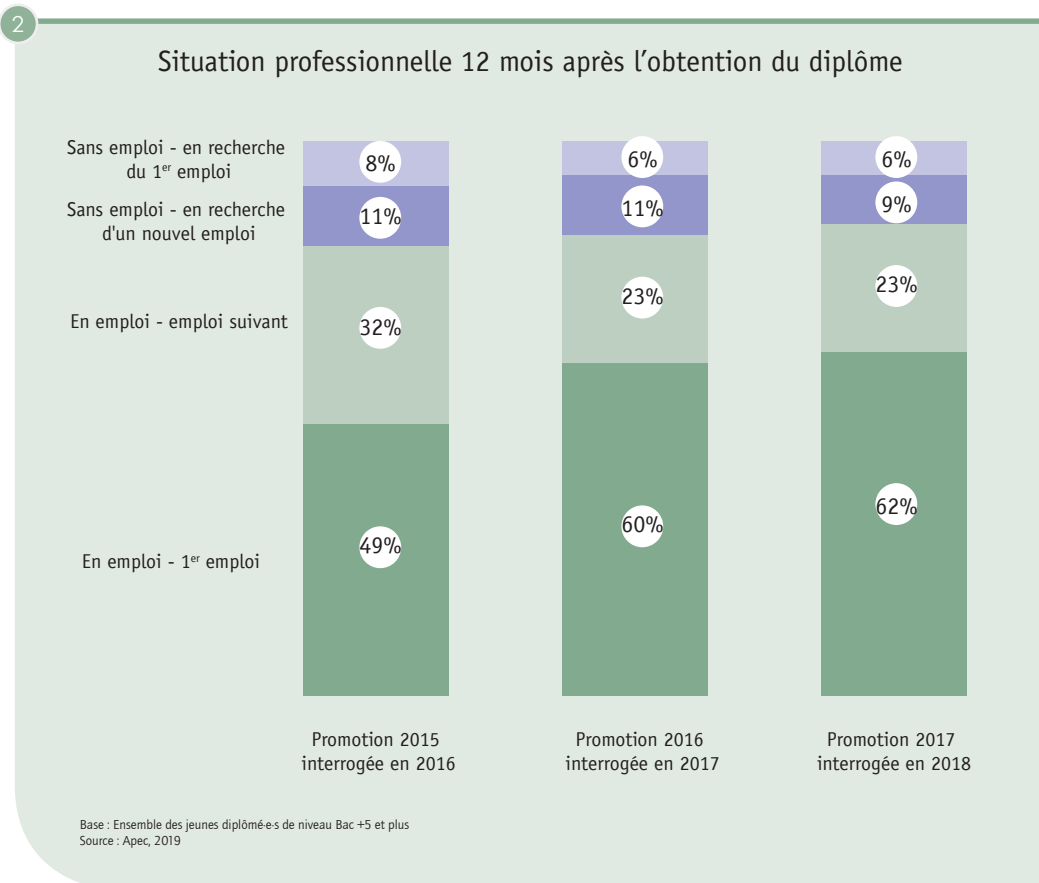
## LE PARCOURS DURANT LA PREMIÈRE ANNÉE DE VIE PROFESSIONNELLE EST PLUS FLUIDE

—

La situation des jeunes diplômé-e-s 6 mois après l'obtention du diplôme est déterminante pour leur situation à 12 mois. En effet, les jeunes en emploi à 6 mois le sont encore à 12 mois dans 94 % des cas, que ce soit dans le même poste ou dans un autre. En revanche, parmi les diplômé-e-s sans emploi à 6 mois,

moins de la moitié est en poste à 12 mois (55 %). Autrement dit, être en emploi 6 mois après l'obtention du diplôme multiplie presque par deux les chances de l'être à 12 mois.

Inséré-e-s plus rapidement, les jeunes ont également un parcours plus linéaire. 62 % des diplômé-e-s de la promotion 2017 occupent toujours leur premier emploi un an après leur diplôme, soit 2 points de plus que la promotion 2016 <sup>2</sup>. Bien qu'elle soit modérée, cette évolution confirme la tendance observée depuis la promotion 2015.



## LES CONDITIONS D'EMPLOI S'AMÉLIORENT

L'accès des jeunes diplômé·e·s à l'emploi pérenne progresse. Un an après l'obtention de leur diplôme, 68 % des jeunes en poste bénéficient d'un contrat à durée indéterminée <sup>3</sup>, contre respectivement 62 % et 55 % pour ceux et celles des promotions 2016 et 2015. Si le recours au CDD recule (10 points de moins en l'espace de deux promotions), il n'en demeure pas moins qu'il concerne toujours plus d'un quart des jeunes diplômé·e·s.

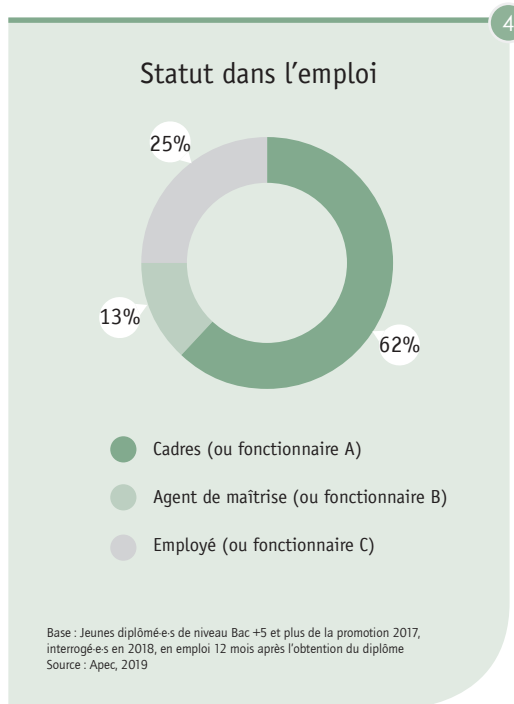
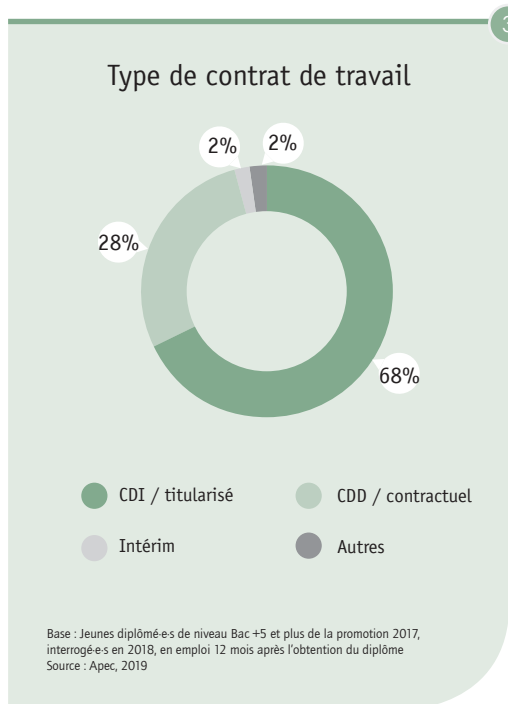
Le statut de cadre est également plus fréquent. Il passe de 59 % à 62 % <sup>4</sup> entre les promotions 2016 et 2017, même si cette progression marque le pas par rapport à celle observée entre les promotions 2015 et 2016 <sup>5</sup>.

Ces constats doivent néanmoins être relativisés. Moins de la moitié des jeunes diplômé·e·s de niveau

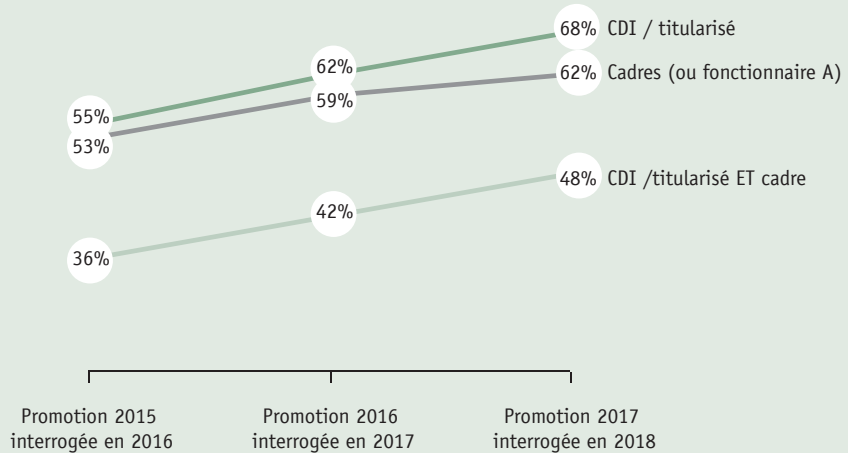
Bac + 3/4 et Bac +5 et plus en poste bénéficient à la fois d'un CDI et du statut de cadre (48 %). Réunies, ces conditions d'emploi accroissent de façon significative la satisfaction globale des jeunes vis-à-vis de leur emploi (note moyenne de 7,5, contre 6,9 sinon).

### Les diplômé·e·s Bac +3/4

Si les diplômé·e·s de niveau Bac +3/4 ne bénéficient pas d'une évolution des taux d'emploi aussi favorable que ceux de niveau Bac +5 et plus, ils profitent aussi, en revanche, d'une embellie sur les conditions d'emploi. Le CDI concerne 58 % de ces jeunes en emploi de la promotion 2017, contre 49 % de la promotion 2016, et le statut de cadre 15 %, contre 10 % pour la promotion précédente.



## Évolution des conditions d'emploi des jeunes diplômé-e-s des 3 dernières promotions



Base : Jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus, en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme  
Source : Apec, 2019

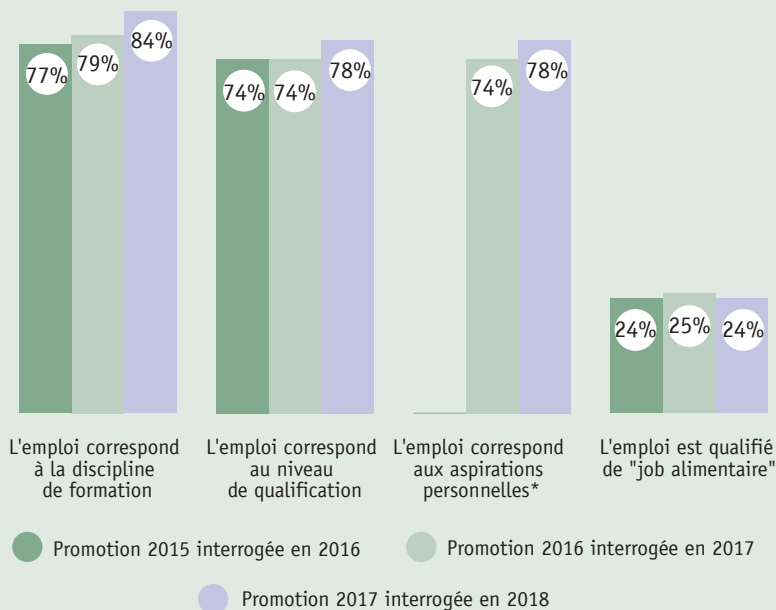
### LA SATISFACTION ET L'ADÉQUATION EMPLOI-FORMATION REFLÈTENT CES ÉVOLUTIONS

L'amélioration des taux d'emploi et des conditions d'emploi s'accompagne d'une meilleure adéquation de l'emploi occupé avec la discipline de formation (+5 points par rapport à la promotion précédente) et le niveau de qualification (+4 points). Le point de vue subjectif des jeunes diplômé-e-s va dans le même sens : 78 % jugent leur emploi conforme à leurs aspirations personnelles, soit 4 points de plus que la promotion sortie un an plus tôt <sup>6</sup>. Pour autant, un quart des jeunes diplômé-e-s qualifient leur emploi de « job alimentaire », une proportion qui demeure stable depuis la promotion 2015. La satisfaction globale

exprimée par les jeunes diplômé-e-s en emploi par rapport à leur poste progresse légèrement, passant en moyenne de 7,0 à 7,2 sur 10. Près d'un-e jeune diplômé-e sur deux attribue une note supérieure ou égale à 8 <sup>7</sup>.

La relation avec le supérieur hiérarchique et le niveau d'autonomie restent les éléments jugés les plus satisfaisants, tandis que le niveau de satisfaction concernant la rémunération et les perspectives d'évolution dans l'entreprise demeure en retrait. Ces deux aspects de la vie professionnelle sont néanmoins ceux qui enregistrent les progressions les plus significatives par rapport à la promotion 2016. Notons que les jeunes diplômé-e-s jugent plus favorablement leur salaire, alors même que leur rémunération brute annuelle médiane, à 30 000 €, est identique à celle de la promotion précédente. ■

## Adéquation de l'emploi avec la qualification, la formation et les aspirations



Base : Jeunes diplômé·e·s de niveau Bac +5 et plus, en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme

\* Question non posée lors de l'enquête de 2016 auprès de la promotion 2015

Source : Apec, 2019

## Satisfaction par rapport aux différents aspects de l'emploi occupé (moyenne sur note de 1 à 10)

	Promotion 2016 interrogée en 2017	Promotion 2017 interrogée en 2018
Les relations avec les collègues	8,0	7,9
Le niveau d'autonomie	7,8	7,9
La relation avec le supérieur hiérarchique	7,5	7,5
L'ambiance de travail	7,5	7,4
La localisation géographique de l'entreprise	7,3	7,4
L'intérêt des missions	7,1	7,3
L'équilibre entre vie privée et vie professionnelle	6,9	6,8
La politique et l'orientation de l'entreprise	6,4	6,6
La rémunération	6,0	6,4
Les perspectives d'évolution dans l'entreprise	5,6	6,0
<b>Satisfaction globale par rapport à l'emploi</b>	<b>7,0</b>	<b>7,2</b>



On considère qu'une situation satisfaisante correspond à une note supérieure ou égale à 7 sur 10.

Base : Jeunes diplômé·e·s de niveau Bac +5 et plus, en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme  
Source : Apec, 2019


# –LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI OCCUPÉ–

## L'ACCÈS À L'EMPLOI

Moyen ayant permis d'accéder à l'emploi occupé		
	Bac +5 et plus	Bac +3/4
Offre d'emploi	28 %	30 %
Dépôt de CV sur Internet	15 %	13 %
Candidature spontanée	14 %	25 %
Suite à un stage	11 %	5 %
Réseau (hors Internet)	10 %	9 %
Cabinet de recrutement	5 %	4 %
Réseaux sociaux sur Internet	5 %	3 %
Suite à une alternance	5 %	6 %
Prise de contact directe : salon, forum	3 %	2 %
Concours	2 %	2 %
Création d'entreprise	2 %	1 %

Base : Jeunes diplômé·e·s en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme.  
Source : Apec, 2019.

Durée des démarches de recherche de l'emploi occupé		
	Bac +5 et plus	Bac +3/4
Durée médiane	2 mois	1 mois

 La médiane est la valeur telle que la moitié des répondants se situent en-dessous, et l'autre moitié au-dessus.

Base : Jeunes diplômé·e·s en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme.  
Source : Apec, 2019.



## PROFIL DE L'ENTREPRISE EMPLOYEUSE

Secteur d'activité de l'entreprise		
	Bac +5 et plus	Bac +3/4
<b>Industrie</b>	<b>20 %</b>	<b>20 %</b>
Industrie mécanique, métallurgie	7 %	6 %
Industrie chimique, pharmaceutique, cosmétique	5 %	4 %
Industrie agroalimentaire	2 %	3 %
Industrie électrique et électronique	2 %	3 %
Energie, eau, industries extractives	2 %	1 %
Autres industries	2 %	3 %
<b>Construction, BTP</b>	<b>6 %</b>	<b>6 %</b>
<b>Commerce, distribution</b>	<b>16 %</b>	<b>19 %</b>
<b>Services</b>	<b>58 %</b>	<b>55 %</b>
Activités juridiques, comptables	9 %	3 %
Activités informatiques	8 %	6 %
Banque, assurance, immobilier	7 %	6 %
Santé, action sociale	6 %	10 %
Education, formation	6 %	4 %
Hôtellerie, restauration, loisirs, spectacles, culture	5 %	7 %
Ingénierie, R&D, recherche	5 %	3 %
Administration publique, activités associatives	4 %	5 %
Communication, médias, études de marché	3 %	4 %
Transports, logistique	2 %	3 %
Autres services	3 %	4 %

Base : Jeunes diplômé-e-s en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme.  
Source : Apec, 2019.

Secteur juridique de l'entreprise		
	Bac +5 et plus	Bac +3/4
Secteur privé	78 %	75 %
Secteur public	22 %	25 %

Base : Jeunes diplômé-e-s en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme.  
Source : Apec, 2019.

Taille salariale de l'entreprise		
	Bac +5 et plus	Bac +3/4
Moins de 10 salarié-e-s	8 %	7 %
10 à 249 salarié-e-s	38 %	40 %
250 à 999 salarié-e-s	16 %	20 %
1 000 à 4 999 salarié-e-s	14 %	14 %
5 000 salarié-e-s ou plus	24 %	19 %

Base : Jeunes diplômé-e-s en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme.  
Source : Apec, 2019.

## CARACTÉRISTIQUES DU POSTE

### Type d'emploi

	Bac +5 et plus	Bac +3/4
Emploi salarié	94 %	95 %
Emploi indépendant, non salarié	6 %	5 %

Base : Jeunes diplômé-e-s en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme.  
Source : Apec, 2019.

### Temps de travail

	Bac +5 et plus	Bac +3/4
Temps plein	93 %	90 %
Temps partiel	7 %	10 %

Base : Jeunes diplômé-e-s en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme.  
Source : Apec, 2019.

### Fonction occupée

	Bac +5 et plus	Bac +3/4
Gestion, finance, administration	19 %	15 %
Commercial, marketing	16 %	21 %
Études, recherche, développement	12 %	8 %
Informatique	11 %	10 %
Ressources humaines, enseignement	11 %	7 %
Services techniques*	11 %	14 %
Santé, social, culture	8 %	12 %
Communication, création	6 %	5 %
Direction d'entreprise, conseil	3 %	1 %
Production industrielle, travaux, chantier	3 %	7 %

\* Services techniques : achats, qualité, maintenance, logistique...  
Base : Jeunes diplômé-e-s en emploi salarié 12 mois après l'obtention du diplôme.  
Source : Apec, 2019.

### Rémunération brute annuelle

	Bac +5 et plus	Bac +3/4
Rémunération médiane	30 000 €	22 800 €



La médiane est la valeur telle que la moitié des répondants se situent en-dessous, et l'autre moitié au-dessus.

Base : Jeunes diplômé-e-s en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme.  
Source : Apec, 2019.

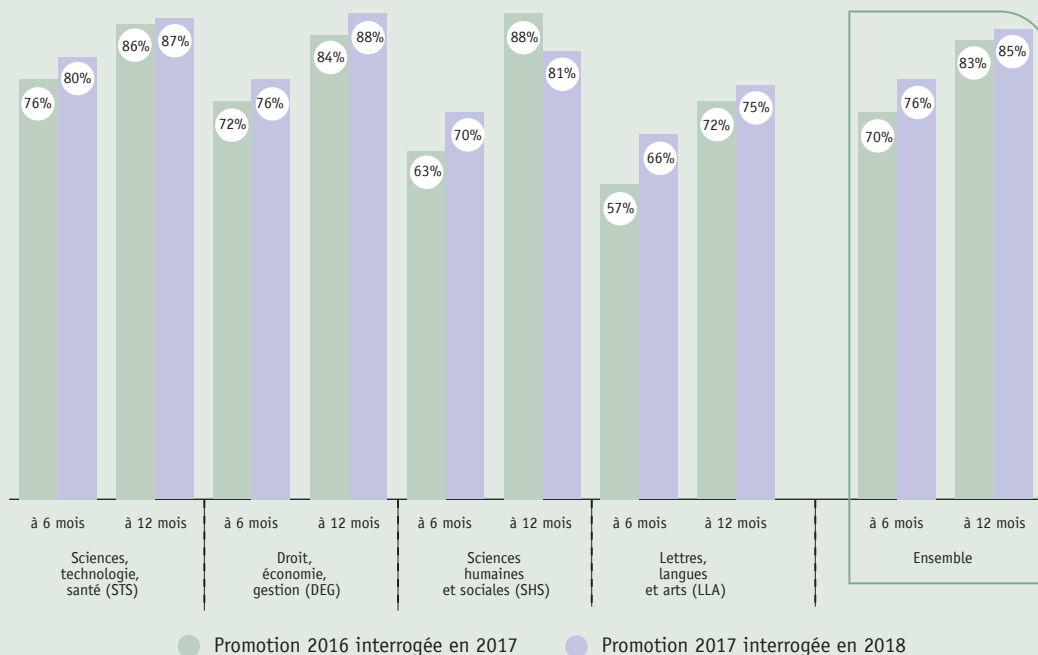
## –DES DISPARITÉS QUI SE RENFORCENT–

### UNE INSERTION PLUS OU MOINS RAPIDE SELON LES DISCIPLINES DE FORMATION

Toutes les disciplines connaissent une hausse de taux d'emploi à 6 mois <sup>9</sup>, particulièrement en LLA (+9 points), mais aussi en SHS (+9 points), LLA (+9 points), mais aussi en SHS (+7 points). L'augmentation en STS est moins forte (+4 points), particulièrement en comparaison avec celle observée entre les promotions 2015 et 2016 (+12 points).

En revanche, la situation à 12 mois est plus contrastée. Le taux d'emploi correspondant n'est en hausse qu'en DEG (+4 points) et LLA (+3 points) ; et pour cette dernière discipline, il ne s'agit que d'un rattrapage, le taux d'emploi ayant baissé de 5 points entre les promotions 2015 et 2016. En STS, le taux d'emploi n'évolue quasiment pas, tandis qu'en SHS, il recule de 7 points.

Évolution des taux d'emploi à 6 et 12 mois selon la discipline de formation



Base : Ensemble des jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus des promotions 2016 et 2017  
Source : Apec, 2019

## LES DIFFÉRENCES SE MARQUENT ENTRE TROIS TRAJECTOIRES TYPES

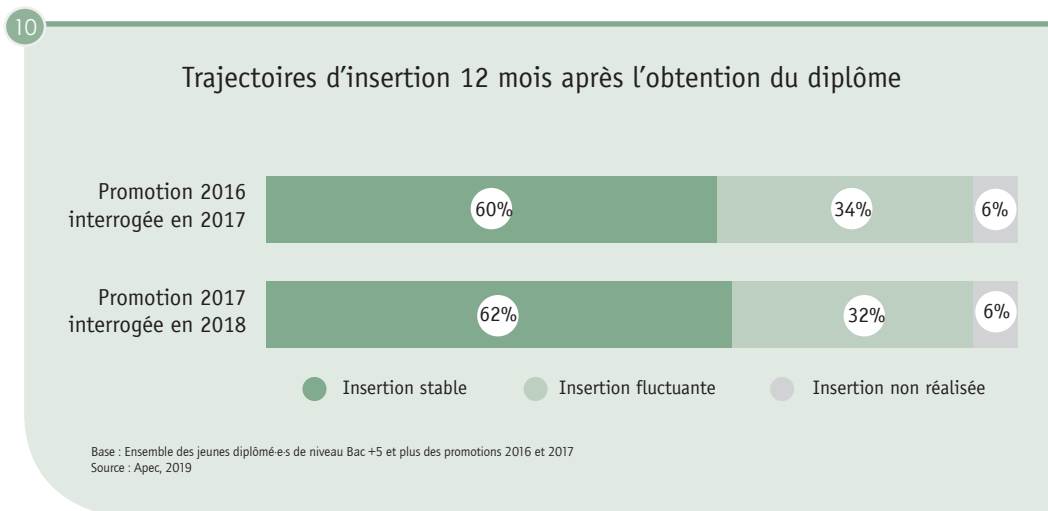
Pour les besoins de cette analyse, trois types de trajectoire d'insertion sont définis et comparés.

- La première trajectoire concerne les jeunes diplômé-e-s qui ont connu une **insertion dans l'emploi stable**. Ils et elles ont comme particularité de toujours occuper leur premier emploi 12 mois après la fin de leurs études. C'est le groupe le plus nombreux (62 %).
- La deuxième catégorie, dite **insertion fluctuante**, est celle des jeunes qui ne sont plus dans leur premier

emploi, soit qu'ils occupent un emploi suivant, soit qu'ils sont à la recherche d'un nouvel emploi (32 %).

- Enfin, la troisième catégorie, celle de l'**insertion non réalisée**, correspond aux jeunes diplômé-e-s toujours à la recherche de leur premier emploi. Ce groupe relativement peu nombreux (6 %) présente des caractéristiques particulières qui le rendent pertinent pour l'analyse.

L'insertion des jeunes diplômé-e-s de la promotion 2017 présente une plus grande stabilité que celle de la promotion précédente, avec une hausse de 2 points de la part de l'insertion *stable*, et une baisse de même ampleur de l'insertion *fluctuante* <sup>10</sup>.



Parmi les jeunes diplômé-e-s connaissant une insertion *fluctuante*, les femmes sont surreprésentées alors que leur part est équivalente à celle des hommes au sein du groupe de l'insertion *stable*. Les écarts se réduisent pourtant par rapport à la promotion 2016 (-3 points). Les universitaires sont également plus présents (+8 points), et les écarts se creusent par rapport à la promotion 2016 pour laquelle ils s'établissaient à 5 points de différence. Les jeunes diplômé-e-s ne résidant pas en Île-de-France ont plus souvent une

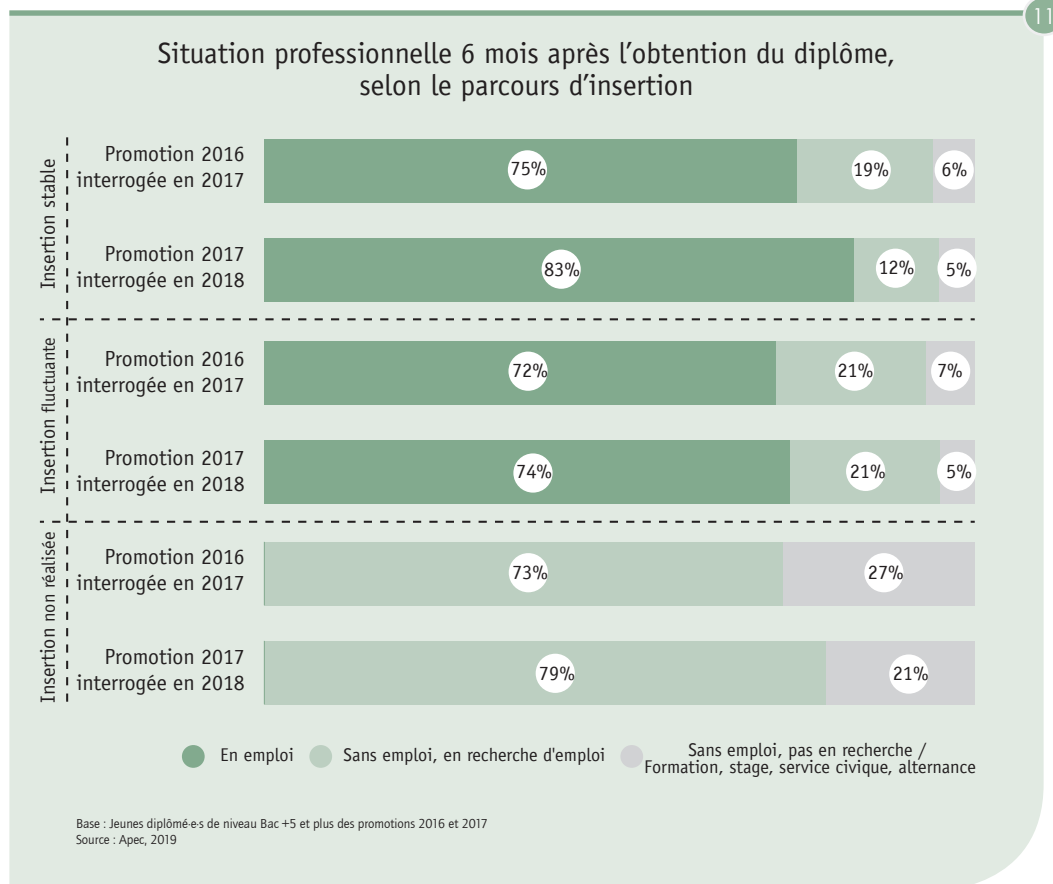
insertion *fluctuante* que *stable* (+6 points) mais les écarts tendent à se réduire par rapport à la promotion 2016 pour laquelle ils étaient de 10 points.

Les femmes sont largement surreprésentées parmi les *non inséré-e-s* (65 %) alors qu'elles étaient sous-représentées dans la promotion 2016 (44 %). Les *non inséré-e-s* sont majoritairement issu-e-s de l'université (84 %) et résident moins souvent en Île-de-France (37 %).

Les jeunes diplômé-e-s ayant une insertion *stable* la connaissent rapidement : ils sont plus de 8 sur 10 à déjà occuper leur premier emploi 6 mois après l'obtention du diplôme, alors que celles et ceux avec une insertion *fluctuante* ne sont que trois sur quatre dans ce cas.

Par rapport à la promotion 2016, les jeunes stabilisé-e-s dans un premier emploi s'insèrent plus

rapidement (+7 points). La même tendance apparaît pour les insertions *fluctuantes* mais dans une moindre proportion (+3 points) <sup>11</sup>. Enfin, les *non inséré-e-s* à 12 mois se distinguent, 6 mois après leur diplôme, par une part relativement importante des situations ni en emploi, ni en recherche d'emploi (21 %).



Une fois en poste, les jeunes diplômé-e-s inséré-e-s de manière *stable* connaissent aussi de meilleures conditions d'emploi, une des raisons pour lesquelles ils et elles sont majoritairement toujours dans ce premier

emploi . La possession d'un CDI, notamment, est plus fréquente que chez les jeunes à l'insertion *fluctuante* (+20 points) ; de plus, elle connaît une augmentation de 8 points par rapport à la promotion 2016.

En ce qui concerne le statut dans l'emploi, la situation des inséré-e-s *stables* est également plus favorable, avec une part de cadres de 65 %, soit +10 points par rapport aux jeunes à l'insertion *fluctuante* <sup>12</sup>.

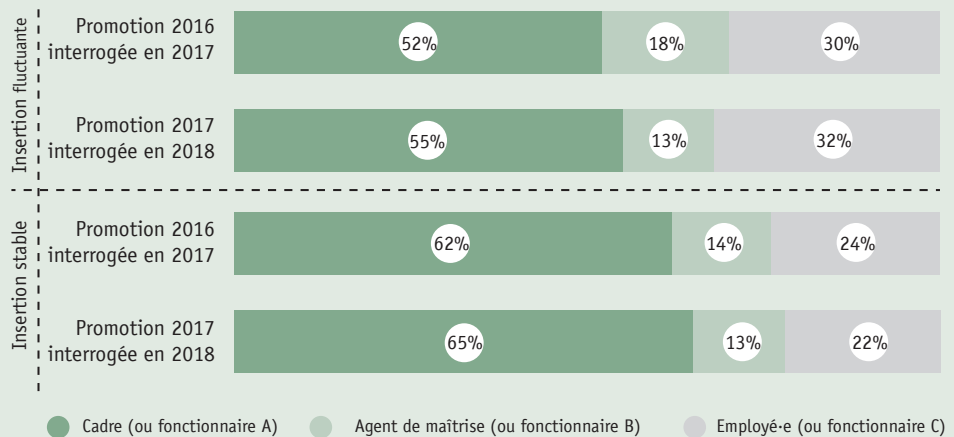
Enfin, les jeunes diplômé-e-s stabilisé-e-s dans l'emploi ont une rémunération annuelle brute médiane plus élevée (31 500 euros de rémunération annuelle brute médiane) que les jeunes inséré-e-s de manière *fluctuante* (28 400 euros). Et sa progression par rapport à la promotion 2016 a été plus soutenue (+ 1 500 euros contre + 400 euros).

Si la tendance est générale, c'est chez les jeunes diplômé-e-s stabilisé-e-s dans l'emploi que l'on trouve la satisfaction la plus élevée vis-à-vis de l'emploi, avec un creusement de l'écart par rapport à la promotion 2016 (+0,3 point).

Les écarts de satisfaction les plus importants entre les jeunes diplômé-e-s ayant une insertion *stable* et ceux ayant une insertion *fluctuante* portent sur la relation avec le supérieur hiérarchique, l'intérêt de la mission et les perspectives d'évolution <sup>13</sup> et les jeunes stabilisé-e-s disposent donc à la fois de conditions actuelles plus favorables et d'une plus grande confiance pour leur carrière.

12

### Statut professionnel des jeunes diplômé-e-s 12 mois après l'obtention de leur diplôme selon leur parcours d'insertion



Base : Jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus des promotions 2016 et 2017 inséré-e-s dans l'emploi  
Source : Apec, 2019

## Satisfaction par rapport aux différents aspects de l'emploi occupé (moyenne sur note de 1 à 10)

	Insertion stable	Insertion fluctuante
Les relations avec les collègues	8,0	7,8
Le niveau d'autonomie	7,9	7,7
L'ambiance de travail	7,6	7,3
La relation avec le supérieur hiérarchique	7,6	7,1
La localisation géographique	7,5	7,2
L'intérêt des missions	7,5	7,0
L'équilibre vie privée-vie professionnelle	6,9	6,8
La politique et l'orientation de l'entreprise	6,7	6,4
La rémunération	6,4	6,2
Les perspectives d'évolution	6,2	5,6
<b>Satisfaction globale</b>	<b>7,3</b>	<b>6,9</b>

Base : Jeunes diplômé·e·s de niveau Bac +5 et plus des promotions 2016 et 2017 inséré·e·s dans l'emploi  
Source : Apec, 2019

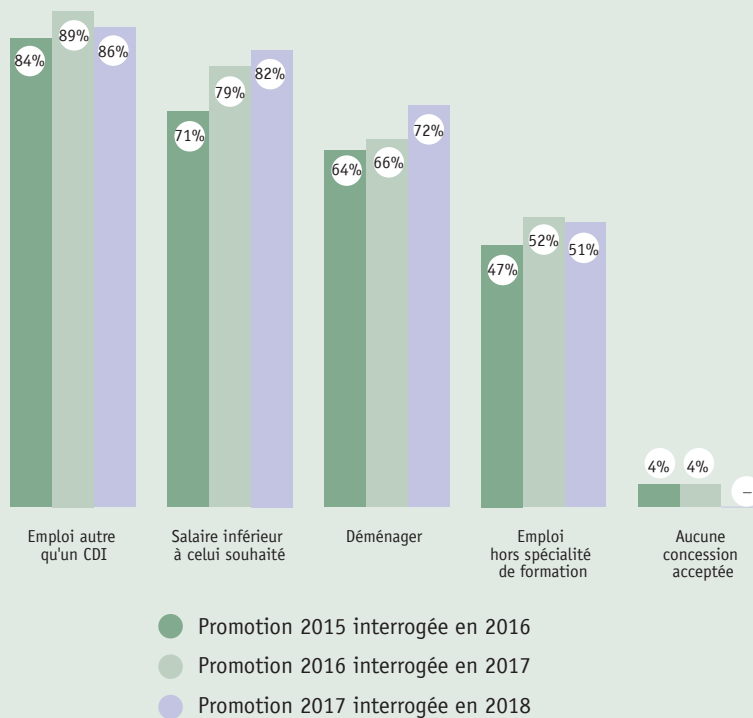
### LES JEUNES DIPLÔMÉ·E·S EN RECHERCHE D'EMPLOI SONT MOINS OPTIMISTES

La situation des jeunes diplômé·e·s de la promotion 2017 en recherche d'emploi 12 mois après la fin de leurs études apparaît moins favorable que pour les promotions précédentes. Le nombre d'entretiens obtenus ainsi que le nombre d'entreprises où des entretiens ont été passés sont tous deux en baisse : parmi les 78 % de jeunes qui en ont passé (-4 points), le nombre moyen est de 7 entretiens dans 6 entreprises différentes.

L'idée de devoir faire des concessions pour obtenir un emploi s'est généralisée : le taux de jeunes qui n'en accepte aucune tombe cette année à zéro. C'est sur le fait de déménager (+6 points) et le montant de la rémunération (+3 points) que cette acceptation est la plus marquée, tandis que sur l'idée d'un contrat temporaire, elle baisse un peu mais demeure à un niveau très élevé (86 %) <sup>14</sup>.

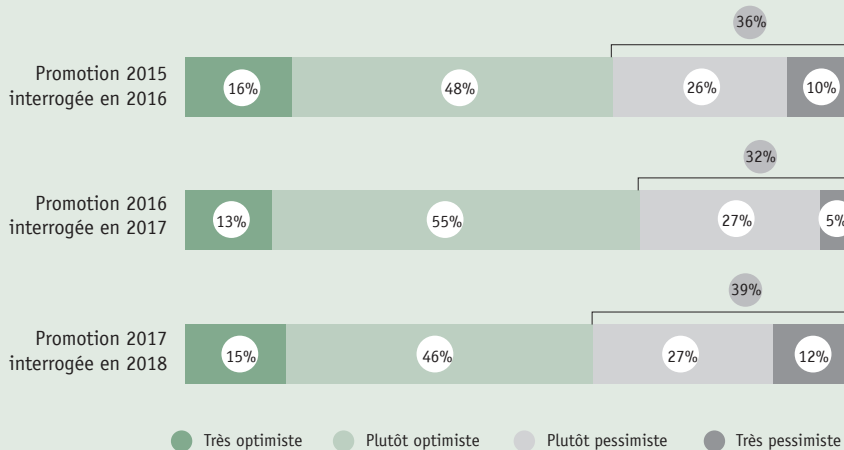
Par rapport à la précédente promotion, les jeunes diplômé·e·s de la promotion 2017 en recherche s'affichent plus pessimistes (39 %, +7 points) <sup>15</sup>, ce qui traduit très vraisemblablement l'accroissement des difficultés qu'ils connaissent dans leur recherche d'emploi. ■

### Concessions acceptées pour obtenir un emploi



Base : Ensemble des jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus, en recherche d'emploi 12 mois après l'obtention du diplôme  
 Source : Apec, 2019

### Optimisme quant à la recherche d'emploi



Base : Ensemble des jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus, en recherche d'emploi 12 mois après l'obtention du diplôme  
 Source : Apec, 2019





# – L'OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI CADRE –



L'observatoire de l'Apec réalise des études pour mieux comprendre le marché de l'emploi des cadres et anticiper les tendances à venir, en matière de modalités de recrutement et de fidélisation, de processus de mobilité, d'évolution des métiers et des compétences. Les études publiées s'articulent autour de trois grands axes :

- analyser les besoins, les difficultés et les processus de **recrutement** des cadres ;
- comprendre les **trajectoires** des cadres, leurs parcours et les inégalités qui peuvent en résulter ;
- révéler les évolutions des métiers et des **compétences** des cadres en lien avec les transformations sociétales.

## LES DERNIÈRES ÉTUDES PARUES DANS LA COLLECTION « TRAJECTOIRES : PARCOURS ET INÉGALITÉS »

- *Inégalités en début de carrière - Des conditions d'emploi moins favorables pour les femmes même à formation équivalente*, mars 2019.
- *Les stratégies de carrière des ingénieur-e-s dans l'industrie des semi-conducteurs*, mars 2019.
- *Rapport au travail et mobilité professionnelle : 7 types de cadres*, mars 2019.
- *Jeunes diplômé-e-s : une bonne insertion qui n'empêche pas des projets de mobilité*, décembre 2018.
- *Les jeunes diplômé-e-s dans les ressources humaines : situation professionnelle*, décembre 2018.

Toutes les études de l'Apec sont disponibles gratuitement sur le site [www.cadres.apec.fr](http://www.cadres.apec.fr) > rubrique *Observatoire de l'emploi*



[www.apec.fr](http://www.apec.fr)

**ISSN 2606-4030**  
**AVRIL 2019**

Cette étude a été réalisée par la direction Données, études et analyses (DDEA) de l'Apec.

*Directeur de la DDEA* : Pierre Lamblin.

*Équipe projet* : Christophe Thill, Mélanie Lepori, Sylvie Tartesse.

*Maquette* : Daniel Le Henry

**ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES**  
**51 BOULEVARD BRUNE – 75689 PARIS CEDEX 14**

**CENTRE DE RELATIONS CLIENTS**

**0 809 361 212** Service gratuit + prix appel

**DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 19H**

\*prix d'un appel local

© Apec

Cet ouvrage a été créé à l'initiative de l'Apec, Association pour l'emploi des Cadres, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et publié sous sa direction et en son nom. Il s'agit d'une œuvre collective, l'Apec en a la qualité d'auteur.

L'Apec a été créée en 1966 et est administrée par les partenaires sociaux (MEDEF, CPME, U2P, CFDT Cadres, CFE-CGC, FO-Cadres, CFTC Cadres, UGICT-CGT).

Toute reproduction totale ou partielle par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse et conjointe de l'Apec, est strictement interdite et constituerait une contrefaçon (article L122-4 et L335-2 du code de la Propriété intellectuelle).